

1- Emprunteur

Nom :
Prénom.....
Adresse.....
Tel.....E-mail.....
Statut : Ecole de.....
Autre (préciser)

reconnais avoir emprunté la (les) série(s) suivante(s) :

n°1 :
n°2 :
n°3 :
(NB : 3 titres différents maximum en même temps), **ce jour** :

**Ces livres en série devront être rendus impérativement à la BDP à Mende (2 bis, rue des Ecoles)
.....à 17h00.**

2-Modalités d'emprunt

2.1- Les livres en série

Les livres en série sont destinés à un travail collectif sur une même oeuvre. Ils sont réservés aux collectivités telles que les écoles, les bibliothèques, les centres de loisirs.

2.2- La durée de prêt

Les livres en série peuvent être prêtés pour une durée de **6 semaines de date à date, vacances incluses**. Au delà de ce délai, si la collectivité a besoin de plus de temps pour mener son travail, il est impératif de demander une prolongation de prêt auprès de la BDP.

2.3- Le quota de prêt

Pour chaque établissement scolaire, il est consenti un prêt maximum de 3 titres du fonds de livres en série à chaque enseignant. Un prêt minimum de 3 exemplaires par titre est exigé.

2.4- Perte ou détérioration

En cas de perte ou de détérioration de documents, la collectivité emprunteuse s'engage à racheter les documents manquants ou défectueux. (Conformément à la convention conclue entre l'école et le Conseil Général de la Lozère)

A Mende, le